

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION ...
PROVINCE DE ...

**GESTION DELEGUEE
DU SERVICE DE TRANSPORT
INTERCOMMUNAL PAR AUTOBUS**

Annexe 2 :
**Programme d'investissement,
tarifs et projections financières de
la Gestion Déléguée**

S O M M A I R E

A-Le programme d'investissement	5
1- LE PARC DU DELEGATAIRE	5
2- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CONTRACTUEL	8
B- Tarifs, Redevance et Caution	8
1- LES TARIFS	8
2- LA REVISION DES TARIFS :	9
3- LA FORMULE DE REVISION DES TARIFS :	9
4- LE COEFFICIENT DE REVISION K :	10
5- REDEVANCE ANNUELLE	11
6- CAUTION DE GARANTIE	11
C- Projections financières de la gestion déléguée	11

A- Le programme d'investissement

1- Le Parc du Délégué

Conformément aux dispositions du contrat, le Délégué s'engage à mettre en place les moyens nécessaires à l'exploitation du service sur l'ensemble des lignes qui lui sont déléguées notamment en termes de parc d'autobus. Le parc arrêté pour la gestion déléguée a été défini pour répondre aux besoins des usagers en matière de déplacement.

Le Délégué s'engage à mettre en service le parc, selon la programmation définie ci-après et conformément aux dispositions du Contrat, ce parc constitue le parc contractuel indiqué au niveau des tableaux 1 et 2 ci-après.

Le parc affecté à l'exploitation doit comprendre, en sus des autobus en ligne, des autobus de réserve en nombre suffisant pour assurer la disponibilité du parc. Les besoins pour la réserve sont calculés à partir d'un taux, défini par le Délégué, à appliquer au nombre des autobus disponibles. Le nombre des autobus disponibles est égal au nombre des autobus en ligne en plus du nombre des autobus de réserve.

Les autobus neufs doivent être renouvelés dans l'exercice du Contrat en cas de prorogation du contrat et concernent les autobus ayant ... ans de service ou tout autobus endommagé ou jugé hors service par l'autorité déléguée.

Sont désignés par « autobus neufs de renforcement », les autobus neufs acquis pour l'augmentation du parc contractuel.

Sont désignés par « autobus neufs de renouvellement », les autobus neufs acquis pour le remplacement des autobus neufs.

Les autobus à réformer correspondent aux autobus retirés de l'exploitation dans le cadre du remplacement ou du renouvellement.

Pour le suivi du parc, le Délégué est tenu d'informer l'Autorité Déléguée: des entrées en service des autobus ; des affectations des autobus en ligne et des autobus en réserve ; des modifications ou des changements intervenus dans le parc (renforcement, retrait, réforme, etc.). Des fiches d'information communiquées trimestriellement ou à l'occasion des changements intervenus doivent comporter les éléments ci-après : le nombre de bus, la date d'acquisition, la date de mise en service ou de retrait, les causes du retrait, les caractéristiques des autobus retirés ou mis en service, les photocopies des cartes grises et des assurances des autobus.

Le parc contractuel pourrait être réaménagé suivant les besoins et l'évolution de la demande de transport constatés sur la base des statistiques tenues par le Délégué et communiquées régulièrement à l'Autorité Déléguée.

La programmation de mise en service des autobus ainsi que la répartition de financement du parc sont données dans les tableaux suivants :

- 1. Tableau 1 : Parc contractuel détaillé par année ;**
- 2. Tableau 2 : Parc en ligne et en réserve par année ;**
- 3. Tableau 3 : Tableau d'occupation des lignes du réseau ;**
- 4. Tableau 4 : Fréquence et répartition prévisionnelle du parc circulant par ligne ;**

Le Délégué doit établir ses engagements en respectant le principe d'occupation de la totalité des lignes déléguées au plus tard dans un délai de **3 mois** après la mise en vigueur du Contrat.

Tableau 1 : Parc contractuel

Désignation	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Parc de démarrage										
Autobus de renforcement										
Autobus de renouvellement										
TOTAL DU PARC CONTRACTUEL										

2- Programme d'investissement contractuel

Le programme prévisionnel d'investissement global s'élève à**DH hors taxes** dont**DH** destinée à l'acquisition des autobus.

Le programme d'investissement contractuel sera réalisé à raison de DH (soit ...% du programme prévisionnel d'investissement global) durant les cinq premières années de la gestion déléguée (année 1 à 5), DH (.....%) durant la deuxième période(année 6 à 10).

Le plan de financement du programme d'investissement contractuel par tranche quinquennale est fixé comme suit : (en DH constant).

Tranche quinquennale	De 1 à 5ans	De 6 à 10 ans	Total
<i>Parc</i>			
<i>Infrastructure</i>			
<i>Installations et autres équipements</i>			
<i>Moyens d'exploitation autres que le parc</i>			
TOTAL DES CHAPITRES (1+2+3+4)			

B- Tarifs, Redevance et Caution

1- Les tarifs

Le Déléguataire est autorisé à percevoir directement auprès des usagers le produit des prestations rendues dans les conditions stipulées dans le Contrat. A la date d'entrée en vigueur, les tarifs applicables sur les lignes à desservir sont constitués de plusieurs tarifs pour les tickets et un tarif unique d'abonnement pour les élèves et les étudiants. Cet abonnement correspond à un forfait mensuel que l'abonné réglera en début du mois pour utiliser librement le réseau.

1- Tarif Ticket (cas de proposition de plusieurs tarifs)

N° LIGNE	ITINERAIRES (ALLER /RETOUR)	LONG. KM	TARIF	ANNEE DE MISE EN SERVICE
L1				1^{ERE} ANNEE
L2				
L3				
L4				
L5				

Tarif Abonnement

Abonnement	Tarif de l'abonnement mensuel en DH TTC
<u>Abonnement scolaire et universitaire correspondant à un forfait mensuel pour l'utilisation des lignes du réseau</u>	*****

2- La révision des tarifs :

Les tarifs sont révisés annuellement à la date d'anniversaire de la date d'entrée en vigueur du Contrat pour tenir compte de l'évolution du niveau général des prix par application de la formule ci-après. La périodicité de la révision ne peut être inférieure à douze (12) mois.

La révision des tarifs se fait par application du coefficient K sur les tarifs contractuels.

Le coefficient K de révision comporte des indices qui tiennent compte des variations des prix des principaux facteurs de production et une partie fixe correspondant aux gains de productivité. Les tarifs résultant de l'application de la formule de révision sont soumis à l'accord de l'Autorité Délégitante et ne sont appliqués qu'après approbation de l'Autorité de tutelle.

Dans le cas où, par suite de l'application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, il en résulte une variation significative des coûts d'exploitation du Délégitaire qui n'est pas pris en compte dans la formule de révision, le Délégitaire et l'Autorité Délégitante doivent se concerter pour examiner et décider des mesures à entreprendre.

3- La formule de révision des tarifs :

Pour la révision des tarifs, il sera fait application de la formule de révision des tarifs suivante :

$$Tur\ n = Tuc\ n \times K$$

Tur n = tarifs d'usage révisés pour l'année n

Tuc n = tarifs d'usage contractuels appliqués à la date de la révision.

K = coefficient de révision à appliquer sur le tarif

La révision des tarifs ne sera applicable que dans la mesure où le coefficient de révision K connaît une variation relative supérieure ou égale à **trois pour cent (3%)**. Les tarifs issus de la révision sont arrondis à la dizaine de centimes supérieure.

La révision des tarifs ne pourra être appliquée qu'après accord de l'Autorité Délégitante et approbation du Ministère de l'Intérieur par correspondance officielle, faisant ressortir le nouveau tarif à percevoir auprès des usagers.

4- Le coefficient de révision K :

Pour le calcul du coefficient K, la formule suivante sera appliquée :

$$K = 0,15 + 0,25 \times \frac{G}{G_0} + 0,15 \times \frac{P}{P_0} + 0,20 \times \frac{S}{S_0} + 0,15 \times \frac{PR}{PR_0} + 0,10 \times \frac{A}{A_0}$$

G₀ = prix du gasoil à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;

G = prix du gasoil à la date de la révision ;

P₀ = prix unitaire d'un pneu d'autobus à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;

P = prix unitaire d'un pneu d'autobus à la date de la révision ;

S = valeur du SMIG à la date de la révision ;

S₀ = valeur du SMIG à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;

PR₀ = prix de 20 pièces de rechange de consommation courante dans le secteur du transport public urbain (citées à la liste ci-dessous) à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;

PR = prix des 20 pièces de rechange de consommation courante à la date de la révision ;

A₀ = prime d'assurance d'un bus à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;

A = prime d'assurance d'un bus à la date de la révision.

Le coefficient de révision K ainsi calculé sera retenu lors de la révision des tarifs à condition qu'il ait connu une variation relative supérieure ou égale à 3% depuis la dernière révision.

Au cas où l'un des indices ne serait plus publié ou ne serait plus représentatif de l'évolution du coût de la dépense concernée, les parties se rapprochent pour procéder à son remplacement d'un commun accord.

Liste des pièces de rechange de grande consommation

NUMERO	DESIGNATION	Prix unitaire en DH TTC
1	Nécessaire d'entretien de compresseur	
2	Régulateur d'air	
3	Clapet de décharge de frein	
4	Coupelles des cylindres de frein AV et AR	
5	Soufflet	
6	Palier de cardan	
7	Croisillons de cardan	
8	Courroies d'alternateur	
9	Courroies de ventilateur	
10	Filtres à air, à gasoil et à huile	
11	Disque d'embrayage	
12	Plateaux d'embrayage	
13	Pignon pompe à huile	
14	Pompe à huile	
15	Cylindre de compresseur	
16	Nécessaire pompe à eau	
17	Nécessaire d'axe de fusée	
18	Master d'embrayage	
19	Jeu de garniture de frein AV	
20	Jeu de garniture AR de frein	
TOTAL (PR)		

DESIGNATION	Prix unitaire en DH TTC
Go = gasoil	
Po = un pneu d'autobus	
So = valeur du SMIG	
Ao = prime d'assurance d'un bus	

5- Redevance annuelle

Le Délégué s'engage à verser annuellement à l'Autorité Délégante une redevance fixée à **... (...)** **DHS** par ligne. Cette redevance sera automatiquement révisée à chaque révision des tarifs par le même coefficient de révision K tel qu'indiqué ci-après et dans les mêmes conditions.

Le paiement de la redevance doit être effectué auprès du **Percepteur de la Province de ...** en deux tranches égales avant le cinq (5) du premier mois de chaque semestre.

Révision de la Redevance annuelle d'exploitation :

$$R = R_0 \times K$$

R = Redevance annuelle révisée

R₀ = Redevance annuelle à la date de révision

K = coefficient utilisé pour la dernière révision des tarifs

6- Caution de garantie

Afin de garantir la bonne exécution du Contrat et pour permettre, en toutes hypothèses, d'assurer la continuité du service délégué, le Délégué s'engage à émettre au bénéfice de l'Autorité Délégante, par un Etablissement Bancaire, autorisé à cet effet par les Autorités Marocaines compétentes, **une caution bancaire personnelle et solidaire annuelle d'un montant de ... DHS par ligne** conformément aux dispositions de l'article 42 de la convention de la gestion déléguée. Cette caution prendra effet à la date d'entrée en vigueur du Contrat.

C- Projections financières de la gestion déléguée

- **Tableau 1 : Programme annuel d'investissement**
- **Tableau 2 : Compte de produits et de charges détaillé**
- **Tableau 3 : Compte de produits et charges (vision globale)**
- **Tableau 4 : Bilan prévisionnel**
- **Tableau 5 : Tableau emplois et ressources**
- **Tableau 6 : Programme annuel d'amortissement**
- **Tableau 7 : Calcul du besoin en fond de roulement**

Tableau 1: Programme annuel d'investissement

Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants hors TVA et hors charges indirectes.

DESIGNATION	TOTAL 1-10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
I. INFRASTRUCTURE										-	-
<i>Mobilier urbain (Abribus + poteaux d'arrêt)</i>										-	-
<i>Terrains pour dépôts et parkings</i>										-	-
<i>Constructions pour dépôts et parkings et agences</i>										-	-
II PARC											
<i>Minibus</i>											-
<i>standard conventionnel</i>											-
<i>Standard Löw entry</i>											-
III. INSTALLATIONS ET AUTRES EQUIPEMENTS											-
<i>Mobilier</i>											-
<i>Installations techniques fixes</i>											-
IV. MOYENS D'EXPLOITATION AUTRES QUE LE PARC											-
<i>Informatique et Télécoms</i>											-
<i>Petit outillage</i>											-
<i>Autres</i>											-
TOTAL GENERAL (KDHS)											-

Tableau 2 : Compte de produits et de charges détaillé
Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants hors TVA.

DESIGNATION	TOTAL 1-10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
I.1 Recettes d'exploitation											
1-RECETE TICKETS											
<i>Nombre de voyages (tickets)</i>											
<i>Tarif de base tickets</i>											
2-RECETTES ABONNEMENTS											
<i>Nombre d'étudiants concernés (*1000)</i>											
<i>Tarif abonnements mensuels</i>											
3-AUTRES RECETTES											
I.2 Charges d'exploitation											
1-FRAIS GENERAUX ET PERSONNEL											
1.1-Masse salariale											
1.2-Frais généraux											
1.2.1.Assurances											
1.2.2.Divers frais généraux											
1.3-Impôts , taxes et redevances											
1.3.1.Impôts, taxes											
1.3.2.Redevance Autorité délégante											
1.3.3.Frais de contrôle de la gestion déléguée											
2-ACHAT CONSOMMATION MATIERE											
2.1.Carburant											
2.2.Pneumatiques											
2.3.Pièces détachées											
2.4.Lubrifiant											
3-ENTRETIEN											
3.1-Entretien Parc											
3.1.1.Pièces détachées et autres											
3.1.2.Frais externes (sous-traitance)											
3.1.3.Cout des accidents											
3.1.4.Lavage et nettoyage											
3.2-Entretiens autres											
4.DOTATION AUX AMORTISSEMENTS											
I-Résultat d'exploitation											
II.1 Produits financiers											
II.2 Charges financières											
I. INTERETS FINANCIERS LIES A LA DETTE											
II. Résultat financier											
III. Résultat courant											
IV.1 Produits non courants											
IV.2 Charges non courantes											
IV Résultat non courant											
V.Résultat avant impôt											
VI. Impôts sur sociétés											
VII. Résultat Net											

Tableau 3 : Compte de Produits et Charges (vision globale)

Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants hors TVA

DESIGNATION	TOTAL 1-10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
I.1 Recettes d'exploitation											
1 - RECETTES TICKETS											
2- RECETTES ABONNEMENTS											
3 - AUTRES RECETTES											
I.2 Charges d' exploitation											
1 - FRAIS GENERAUX ET PERSONNEL											
1.1 - Masse salariale											
1.2 - Frais généraux											
1.3 - Impôts , taxes et redevances											
2 - ACHAT CONSOMMATION MATIERE											
3 -ENTRETIEN											
4 -DOTATION AUX AMORTISSEMENTS											
I-Résultat d'exploitation											
<i>II.1 Produits financiers</i>											
<i>II.2 Charges financières</i>											
II- Résultat financier											
III- Résultat courant											
<i>IV.1 Produits non courants</i>											
<i>IV.2 Charges non courantes</i>											
IV-Résultat non courant											
V. Résultat avant impôts											
VI. Impôt sur sociétés											
VII. Résultat Net											

Tableau 4 : Bilan Prévisionnel

Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants.

ACTIF	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
I - Actif immobilisé										
1-Immobilisations en non valeurs										
2-Immobilisations incorporelles										
3-Immobilisations corporelles										
II -Actif circulant										
1- Stocks										
2- Créances de l'actif circulant										
2.1 Débiteurs divers										
3- Titres et Valeurs										
III- Trésorerie actif										
TOTAL										

PASSIF										
IV -Financement permanent										
1-Capitaux propres										
1.1 Capital social										
1.2 Réserve légale										
1.3 Report à nouveau										
1.4 Résultat de l'exercice										
2- Provisions pour investissement										
3- Dettes de financement										
V - Passif circulant										
1-Dettes du passif circulant										
1.1 Créiteurs divers										
VI -Trésorerie passif										
TOTAL										

Tableau 5 : Tableau Emplois et Ressources
Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants.

RESSOURCES	TOTAL 1-10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<u>1 - AUTOFINANCEMENT</u>											
Fonds propres											
Résultat net											
Provision pour investissement											
produit de cessions des immobilisations											
Amortissements											
<u>2 - AUGMENTATION DETTES FINANCEMENT</u>											
<u>3 - DIMINUTION IMMOBILISATION</u>											
Diminution immobilisation corporelles											
Diminution immobilisation financiers											
TOTAL RESSOURCES											
EMPLOIS											
<u>1 - AUTOFINANCEMENT</u>											
Répartition des dividendes											
Retenue à la source											
<u>2 - DIMINUTION DETTE FINANCEMENT</u>											
<u>3 - AUGMENTATION IMMOBILISATION</u>											
Augmentation immobilisation corporelles											
Augmentation immobilisation financiers											
TOTAL EMPLOIS											
<u>4 - VARIATIONS DU CIRCULANT</u>											
<u>5 - VARIATIONS DE LA TRESORERIE</u>											

Tableau 6 : Programme annuel d'amortissement
Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants hors TVA

	TOTAL 1-10	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<u>Investissements par durée d'amortissement</u>											
Investissement à amortir par caducité											
Investissement à amortir en 4 ans											
Investissement à amortir en 5 ans											
Investissement à amortir en 9 ans											
Investissement à amortir en 10 ans											
Investissement non amortissable											
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENTS											
<u>Dotations aux amortissements</u>											
Amortissement par caducité											
Amortissement en 4 ans											
Amortissement en 5 ans											
Amortissement en 9 ans											
Amortissement en 10 ans											
SOUS-TOTAL AMORTISSEMENTS											

Tableau 7: Calcul du Besoin en Fonds de Roulement
Les montants sont exprimés en milliers de dirhams constants,

Calcul du BFR	Jours	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Créances clients (j)											
Stocks (j)											
Dettes fournisseurs (j)											
BFR											
Delta BFR											